



COMMUNE de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL
No 20/2018
au Conseil communal

* * *

Crédit de construction
Mesure PGEE N°1
Mise en séparatif du chemin du Bochet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Commune de Romanel-sur-Lausanne prévoit la mise en système séparatif des secteurs qui évacuent encore les eaux claires et les eaux usées par un collecteur unitaire.

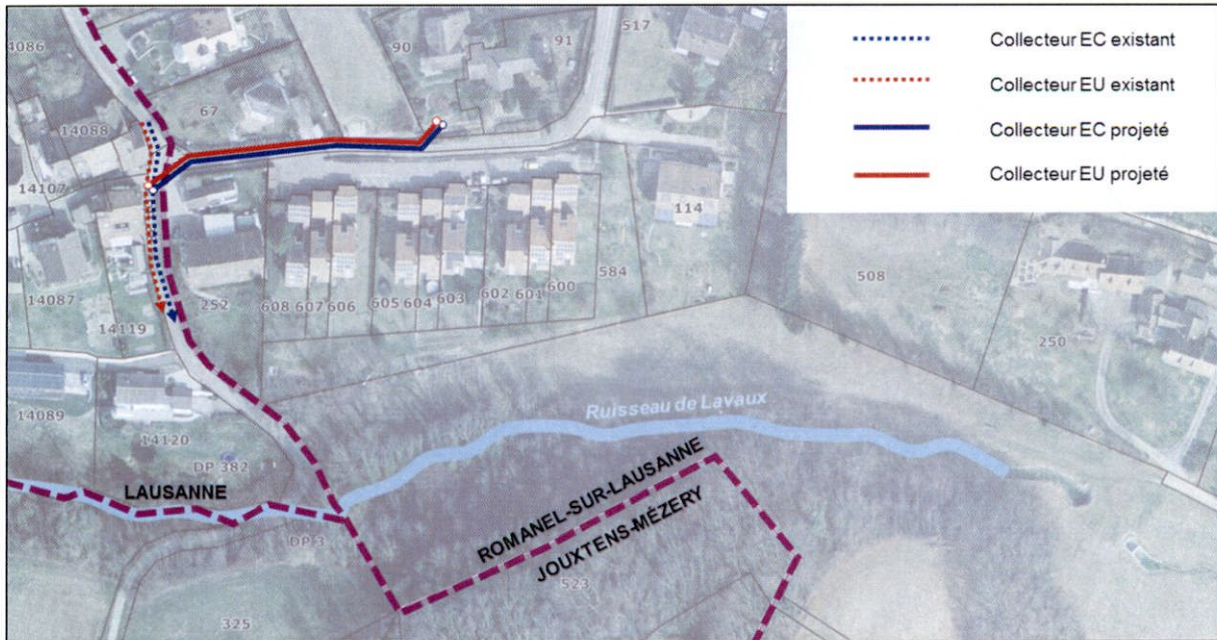
Actuellement, sur la partie inférieure du chemin du Bochet, les eaux claires et usées sont mélangées et évacuées par un collecteur unitaire rejoignant le réseau d'eaux usées. Cette situation participe à la surcharge de la STEP de Vidy et des collecteurs d'eaux usées à l'aval, entraînant des déversements d'eaux usées vers le cours d'eau en temps de pluie.

La Mesure N°1 du PGEE prévoit donc la pose de deux collecteurs au chemin du Bochet. Le premier collecteur évacuera les eaux claires vers le Ruisseau de Lavaux et le deuxième évacuera les eaux usées vers le collecteur intercommunal rejoignant la STEP de Vidy.

2. Localisation et description des travaux

Le secteur des travaux est situé sur la partie inférieure du chemin du Bochet, à la limite avec la Commune de Lausanne.

Les travaux consistent en la réalisation d'une fouille, d'une profondeur d'environ 2 m., dans laquelle seront posées deux canalisations: une pour les eaux claires et une autre pour les eaux usées. La longueur du tronçon concerné est d'environ 90 m. Après la pose des canalisations, une réfection de la chaussée sera réalisée sur l'emprise de la fouille.



Le tableau suivant présente les coûts de construction prévus. Le montant des honoraires est calculé sur le coût de l'ouvrage; son coût est estimé à **Fr. 120'000.--**, TTC.

Description	Coûts TTC Fr.
Travaux de génie civil	120'000.--
Frais secondaires	55'000.--
Assurance RC & TC	3'000.--
Honoraires hydrauliciens	25'000.--
Divers et imprévus	17'000.--
Total général	165'000.--

3. Planning des travaux

Le début des travaux est prévu en septembre 2018, avec une durée estimée d'environ 1 mois.

4. Procédure de marchés publics

Conformément à la Loi sur les marchés publics, et compte tenu des valeurs-seuils AIMP actuellement en vigueur, le marché aurait pu être attribué de gré à gré. Cependant, la procédure utilisée pour l'appel d'offres est une procédure sur invitation, ceci afin de pouvoir bénéficier de la concurrence.

5. Financement de la construction

Cette dépense figure dans les comptes d'investissements du budget 2018, "PGEE conduites existantes".

La Municipalité propose le financement de cette étude par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

Cette dépense sera amortie sur une durée maximale de 30 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

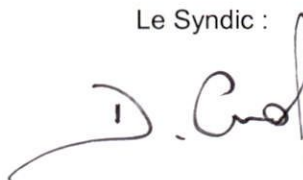
- vu le Préavis municipal N° 20/2018 adopté en séance de Municipalité du 16 avril 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accepter le Préavis municipal No 20/2018 tel que présenté;
- d'accorder un crédit de **Fr. 165'000.—** TTC pour la mise en séparatif du chemin du Bochet;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

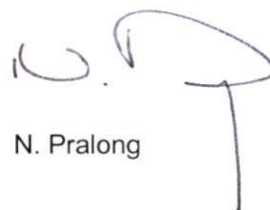
Le Syndic :



D. Crot



La Secrétaire :



N. Pralong

Municipal en charge du dossier :
Syndic :

M. Blaise Jaunin
M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 16 avril 2018

Annexe : Fiche descriptive des avant-projets – Mesure No 1 : chemin du Bochet



Mesure :	Ch. du Bochet	N° mesure :	1
Priorité :	Court terme	Année d'exécution :	2016 - 2021
Justification :	- Collecteur eaux usées inexistant		
Objectifs :	- Mettre en séparatif le chemin du Bochet		
Description de la mesure :	- Construction d'une nouvelle canalisation d'eaux usées		



Coûts d'investissement HT :	90'000.-
Divers et imprévus, honoraires (25%) :	25'000.-
TOTAL (TTC) :	CHF 125'000.-

Note : Les coûts ne tiennent pas compte de la participation éventuelle des autres services.

